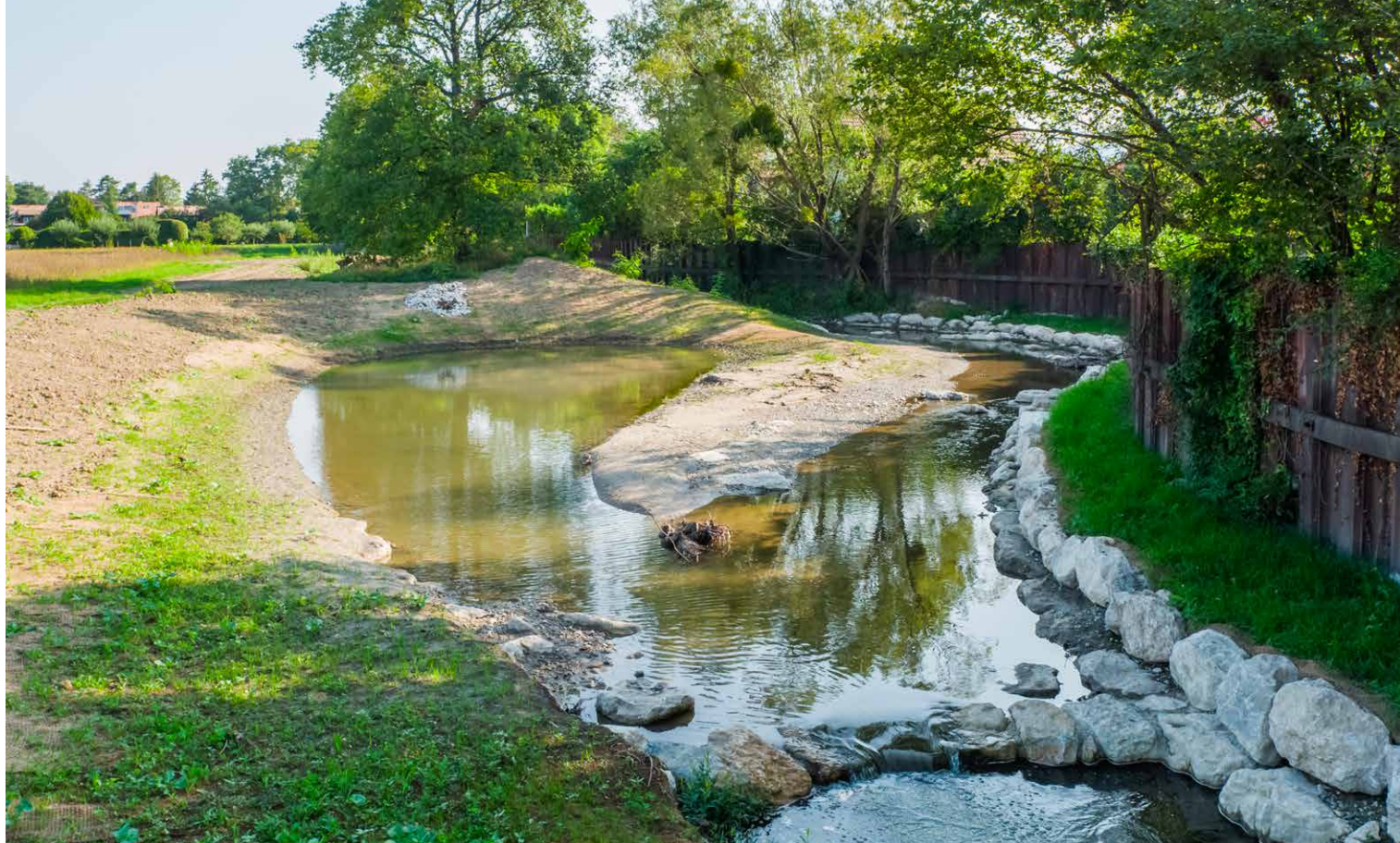




Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

mars 2019
à septembre 2019

Montant global:

CHF 3.1 MIO
CHF 2 MIO travaux suisses
CHF 1 MIO part INDUNI

Surface totale:

15'000 m²
environ, de berges aménagées

Effectif moyen:

12 pers.

6 côté Suisse et 6 côté Français

Décapage: 15'000 m² de terre végétale et horizon B

Terrassement: 20'000 m³

Enrochements: 2000 t

Graves: plus de 4'000 m³

Caissons bois végétalisés: 600 m²

Matériel: Jusqu'à 6 pelles à chenilles en même temps sur le site pendant 4 mois, dont 3 en Suisse et 3 en France.

Pour les travaux Suisse :

Pelle HITACHI ZAXIS210 22 tonnes avec équipement :

› système de guidage GPS TRIMBLE dernière génération

› chenilles marais

› pince à enrochements

Pelle HITACHI 16 tonnes, à chenilles

Pelle 9 tonnes à chenilles

Dumper à chenilles HUKI 1100, capacité de benne 6 à 7 m³

RENATURATION DU FORON

Douane de Mon-Idee, 1226 Puplinge (GE)

Type de marché:

Public, renaturation de cours d'eau, aménagements biologiques et extérieurs

Caractéristique:

Renaturation du cours d'eau du FORON sur 1.2km en amont de la douane de Mon-Idee en consortium franco-suisse INDUNI (pilote), SCRASA, FAMy.

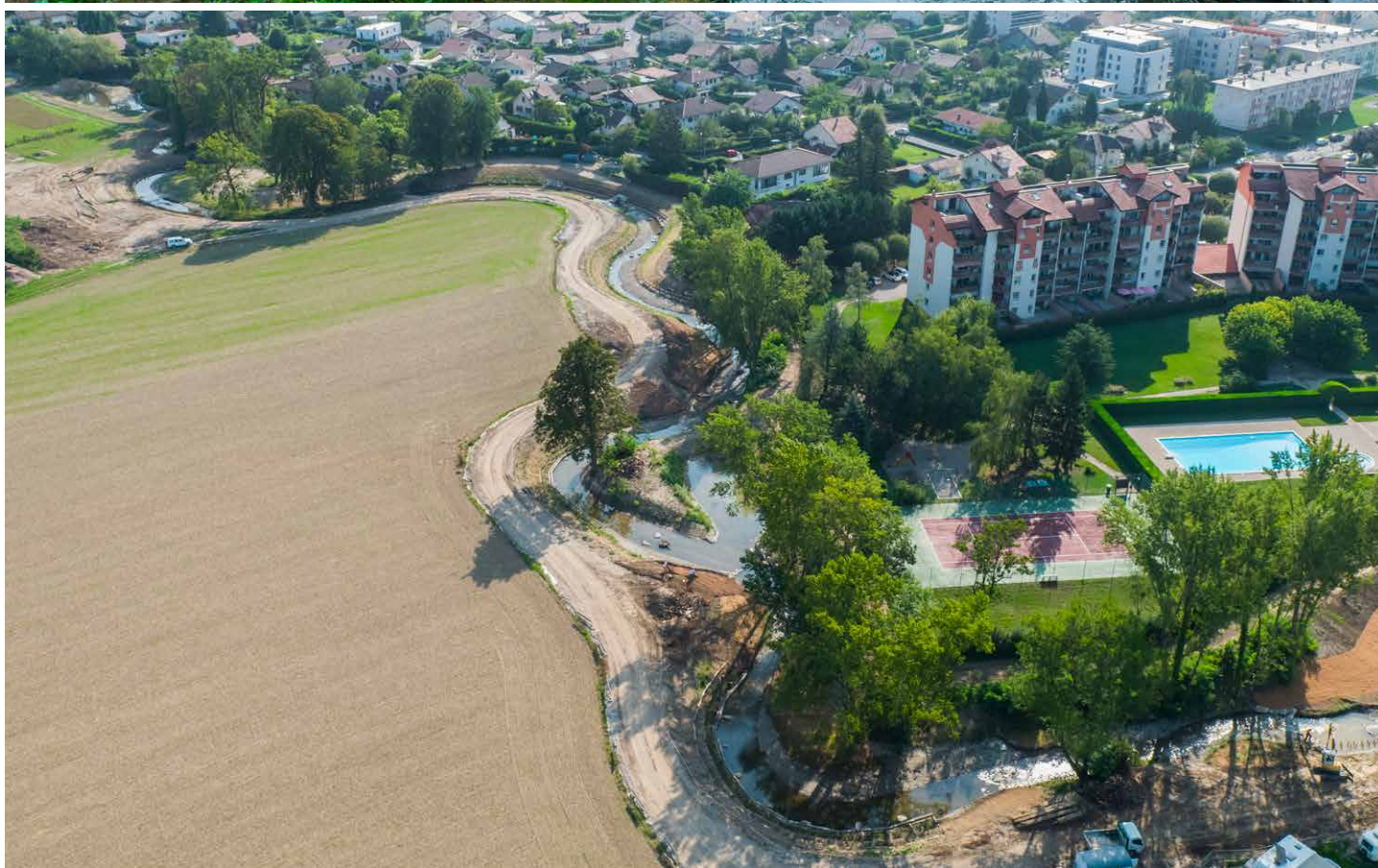
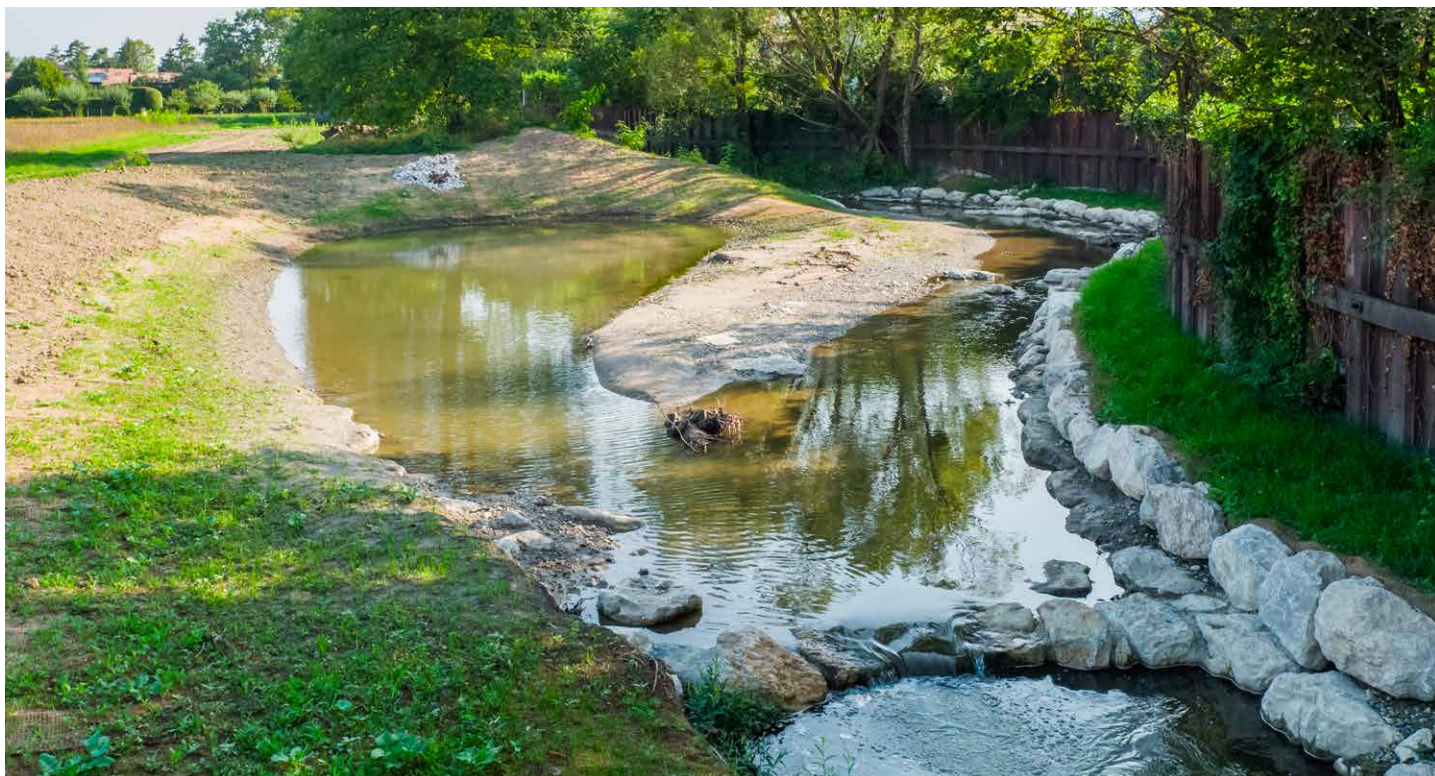
But: Réaménagement des berges et du lit de la rivière pour la remettre dans un état naturel favorisant la biodiversité des espèces de la faune et de la flore, tout en assurant une protection aux communes proches contre les crues exceptionnelles.

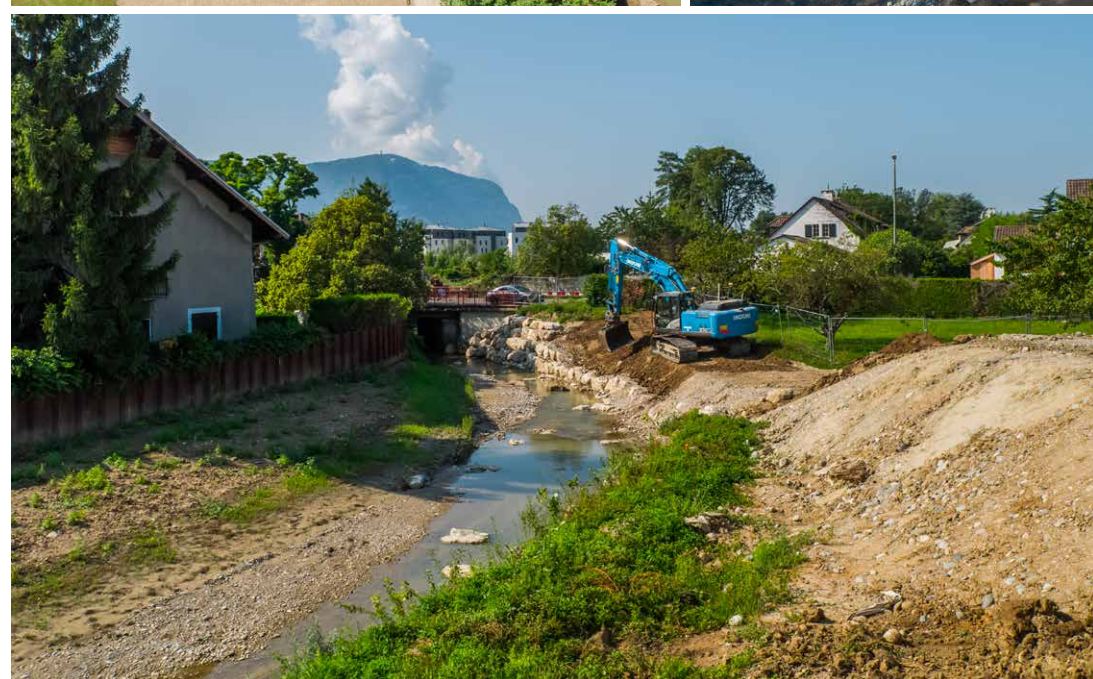
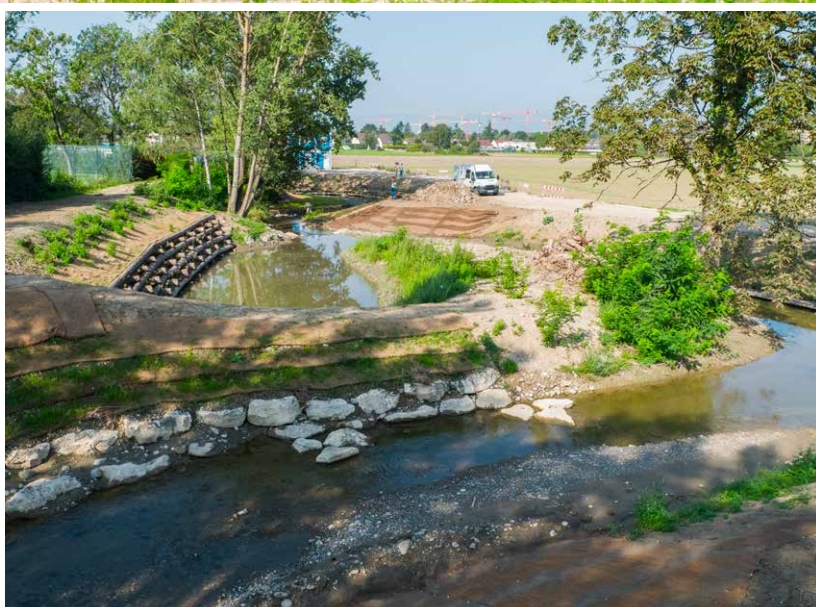
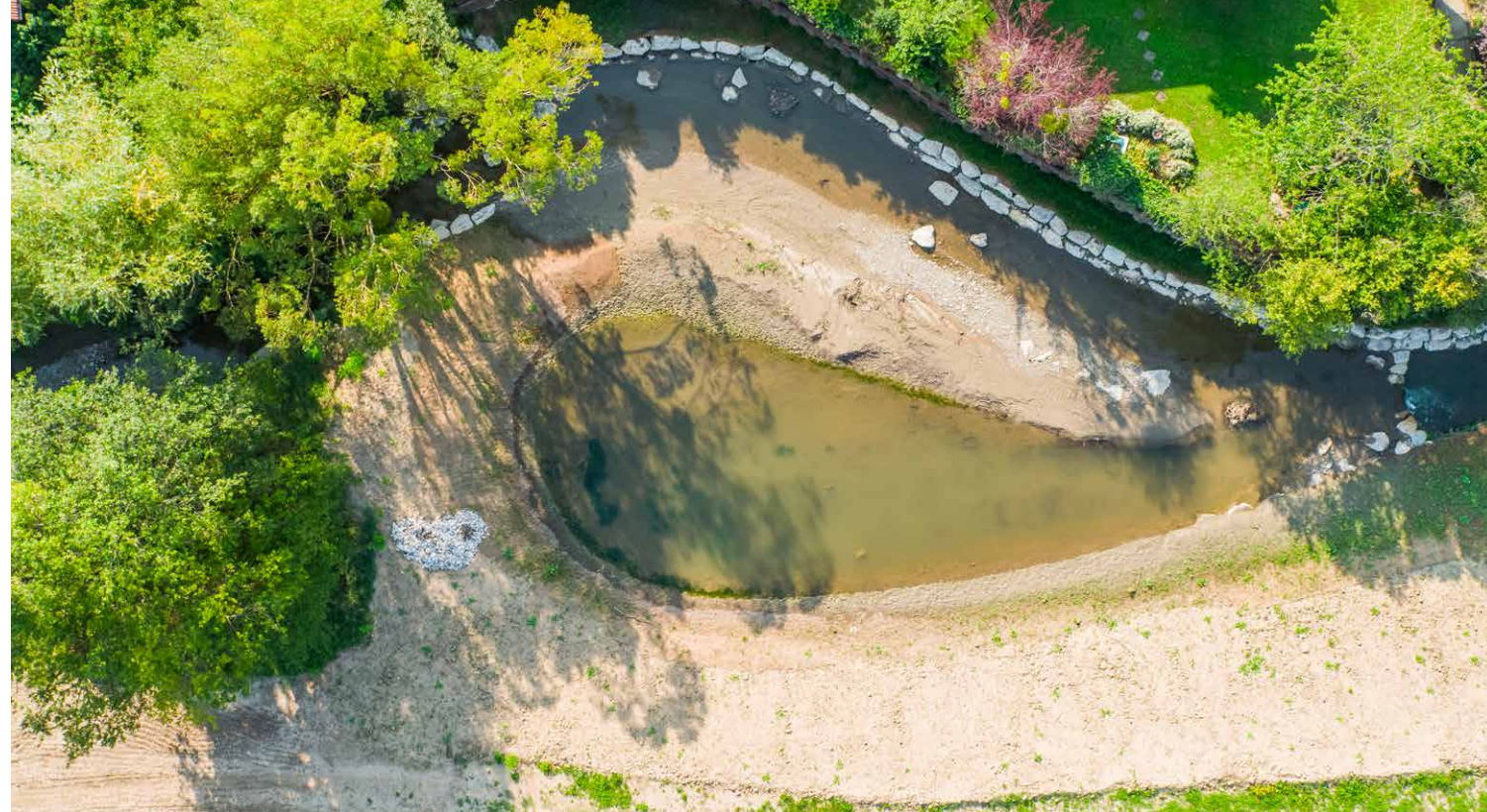
Types de travaux exécutés:

- Enrochements
- Caissons bois végétalisés avec caches à poissons
- Lits de plants et plançons, fascines de saules
- Seuils en enrochements avec caches à poissons
- Couchage des berges, mis en place de terre végétale, engazonnement et mise en place de nattes coco pour la protection contre l'érosion
- Création de îlots et d'une zone humide: zones avec des eaux stagnantes favorisant un écosystème riche

C'est un chantier de renaturation de cours d'eau particulier (le Foron, affluent de l'Arve) en raison de sa localisation géographique. Le cours d'eau délimite la frontière entre les deux pays, qui se situe précisément au pied de la berge côté Suisse. Ce qui signifie que la rivière est en France. Les travaux ont donc lieu en France et en Suisse et sont rémunérés par deux maîtres d'ouvrages, Français et Suisse.

Nous avons fait le choix d'un consortium Franco-Suisse pour faciliter les formalités administratives douanières: L'entreprise française réalise les travaux côté Français (Berge et rivière) selon les lois françaises en vigueur et les entreprises Suisse, les travaux côté Suisse. La maîtrise d'œuvre est un groupement de bureaux Suisse: CERA, spécialisé dans l'hydraulique et GREN, spécialisé dans le génie biologique.







Intervenants:

Maître de l'ouvrage

Office cantonal de l'eau (OCEau)
Service du Lac, de la renaturation des
cours d'eau et de la pêche (SLRP),
Maître d'Ouvrage Suisse

DELAVY Francis : +41 22 546 74 52

SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de
l'Arve et de ses Affluents),
Maître d'Ouvrage Français

BARBER Mélanie : +33 4 50 87 13 48

Exécution

Consortium INDUNI SCRASA FAMY
Induni & Cie SA (Pilote)
Avenue des Grandes-Communes 6,
1213 Petit-Lancy

Conducteur de travaux

COLLOMB Yoann - +41 22 879 02 52

Contremaître

CHAMBERT Damien - +41 79 346 82 58

Ingénieurs civils

Bureau CERA SA

BUHL Renaud - +41 22 949 76 13

Bureau GREN Biologie appliquée SARL

BELLINA Matthieu - +41 22 344 17 00

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que:

phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres:

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99
email: info@induni.ch - www.induni.ch

